

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Livraison d'un bien acheté par un particulier auprès d'un professionnel** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Livraison d'un bien acheté par un particulier auprès d'un professionnel** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F34347/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F34347/abonnement))

Livraison d'un bien acheté par un particulier auprès d'un professionnel

Vérfifié le 24 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La livraison est le transfert d'un bien acheté chez un professionnel vers un consommateur. Quel que soit le mode de vente et le montant de la commande, le vendeur doit indiquer à l'acheteur **avant la signature** du contrat les délais de livraison (ou d'exécution s'il s'agit d'une prestation de services).

- Livraison : recours en cas de problème (<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Livraison>)
Ministère chargé de l'économie

- Questions-réponses les plus fréquentes en matière de livraison (<https://www.inc-conso.fr/content/la-livraison>)
Institut national de la consommation (INC)

- Délais de livraison : quelles sont les règles ? (<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Delai-de-livraison>)
Ministère chargé de l'économie

Voir aussi

- Prestations de service (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24036>)
Service-Public.fr
- Achat à distance : livraison du bien ou exécution de la prestation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10037>)
Service-Public.fr